

SPORT SÉCURITAIRE

Fiche récapitulative des politiques de Ringuette Canada en matière de sécurité dans le sport

Qu'est-ce que le Sport Sécuritaire?

Le SPORT SÉCURITAIRE peut être compris comme :
La sécurité physique et émotionnelle, qui comprend la prévention des commotions et des blessures, et des environnements exempts d'intimidation, d'abus, de harcèlement, de discrimination et d'autres formes de maltraitance.

Pourquoi le Sport Sécuritaire est-il Important?

Nous méritons tous de participer à des environnements sportifs accessibles, inclusifs, sécuritaires et exempts de toute forme de maltraitance de la part d'autrui.
Afin d'atteindre cet objectif, Ringuette Canada s'est dotée de politiques visant à assurer un environnement sécuritaire.
Tou.te.s les participant.e.s jouent un rôle dans la sécurité du sport.

Comment Assurer La Sécurité du Sport?

Les politiques de Ringuette Canada en matière de sécurité dans le sport sont essentielles pour assurer la sécurité du sport. Elles établissent des règles, des procédures et des normes de comportement pour aider à maintenir un environnement sportif sûr.
Toute personne qui participe au système sportif national du Canada, y compris les administrateur.ice.s, les athlètes, les entraîneur.e.s et les officiel.le.s doit respecter le Code universel de conduite pour prévenir et contrer les mauvais traitements dans le sport (CCUMS), qui interdit toutes les formes de mauvais traitements.
Le Bureau du commissaire à l'intégrité du sport (BCIS) administre le CCUMS. Il remplit plusieurs fonctions, notamment la réception des plaintes, la réalisation d'évaluations, les enquêtes, la tenue d'une base de données des sanctions et le contrôle du respect des règles par les organisations.

Quelles sont les Politiques de Sécurité dans le Sport?

Déclaration sur la sécurité dans le sport

- Elle énonce les engagements de Ringuette Canada.
- Toutes les autres politiques de sécurité sportive en découlent.

Code de conduite et d'éthique

- Fixe les règles de comportement que tou.te.s les participant.e.s doivent respecter conformément au CCUMS.
- Définit des termes et des comportements clés tels que le consentement, la maltraitance, le déséquilibre des pouvoirs, etc.



SPORT SÉCURITAIRE

Fiche récapitulative des politiques de Ringuette Canada en matière de sécurité dans le sport

Politiques en cours

Politique de protection des athlètes

- Fixe les attentes en matière de comportement pour les personnes en autorité, y compris les entraîneur.e.s.
- Identifie les protections pour les athlètes, en particulier en ce qui concerne les pratiques, l'entraînement, les déplacements, la communication et l'utilisation du contact physique.
- Explique la règle des 2.

Politique en matière de médias sociaux et de communications électroniques

- Ce document énonce les meilleures pratiques suggérées aux participant.e.s lorsqu'ils utilisent les médias sociaux et communiquent entre eux par le biais des médias sociaux et d'autres méthodes de communication électronique.
- L'objectif est de garantir une communication sûre et appropriée, en particulier avec les athlètes
- et les participant.e.s vulnérables.

Politique de filtrage

- Elle définit la procédure de sélection de tou.te.s les participant.e.s adultes.
- Elle fournit de nombreux formulaires, dans les annexes, pour guider ce processus de sélection, y compris une matrice de sélection et de formation qui identifie toutes les exigences à respecter.

Politique en matière de discipline et de plaintes

- Elle définit : qui peut déposer une plainte et comment, quand et où déposer une plainte.
- Elle fournit une procédure structurée pour le traitement et la résolution des plaintes.

Politique de résolution des différends

- Il s'agit d'un moyen alternatif et plus informel de résoudre les plaintes (dans les cas appropriés) qui permet aux parties de faire des compromis et de garder un certain contrôle sur la manière dont la plainte est résolue.

Politique d'appel

- Elle définit la procédure de contestation de l'issue d'une plainte et/ou de certaines décisions.

SPORT SÉCURITAIRE

Fiche récapitulative des politiques de Ringuette Canada en matière de sécurité dans le sport

Politiques en cours

Politique de réciprocité

- Elle adopte une approche globale et unifiée en matière de sanctions disciplinaires à l'encontre des participant.e.s commun.ne.s en veillant à l'application et à la reconnaissance au niveau national de toutes les sanctions disciplinaires.
- Pour ce faire, Ringuette Canada et ses associations provinciales et associations locales se communiquent les sanctions disciplinaires.

Politique en matière de commotions cérébrales et protocole de retour au jeu

- Elle fixe des règles sur la manière de traiter les traumatismes crâniens et de reprendre le jeu en toute sécurité.

Politique de dénonciation

- Elle fournit un processus et un ensemble de protections dans les situations où un.e employé.e de Ringuette Canada doit divulguer certaines informations / préoccupations.

Politique de gestion des risques

- Elle établit un processus permettant à Ringuette Canada d'évaluer et de gérer les risques.